

Demander une autorisation d'exploitation d'un débit de boissons (licences)

Vous souhaitez ouvrir avec ou sans licence de débit de boissons ?

La licence permet : la vente de boissons alcoolisées et l'ouverture après 21 heures.

La Préfecture de la Charente réglemente le fonctionnement des débits de boissons :

[Débits de boissons - Professions réglementées - Démarches - Les services de l'État en Charente](#)